CODE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

5, rue Jean Jaurès
93200 SAINT-DENIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

CODE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association CODE,

Opinion
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CODE**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes, et conventions générales » de l'annexe des comptes annuels et la note Changement de méthode comptable qui exposent le changement de règlementation comptable résultant de la première application du règlement ANC N°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- nos contrôles ont notamment porté sur la reconnaissance des subventions d'exploitation ;
- plus généralement, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 septembre 2026

Le commissaire aux comptes
EXPONENS Conseil & Expertise



Stéphane CUZIN
Associé

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
	Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	22 770	21 987	783	1 483
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 116 568	715 140	401 428	241 076
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	117 364		117 364	1 906
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	35 879		35 879	27 133
	Total II	**1 292 581**	**737 127**	**555 454**	**271 598**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	42 414		42 414	
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	5 317 223	589 597	4 727 626	831 198
	Charges constatées d'avance	52 158		52 158	4 693
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	4 583 381		4 583 381	5 177 585
	Total III	**9 995 177**	**589 597**	**9 405 580**	**6 013 476**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**11 287 758**	**1 326 724**	**9 961 034**	**6 285 075**

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	1 952 369	496 624
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	3 846 725	3 326 471
	Excédent ou déficit de l'exercice	**207 372**	**520 254**
	Situation nette (sous-total)	**6 006 467**	**4 343 349**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	191 128	183 134
	Provisions réglementées		
	Total I	**6 197 595**	**4 526 483**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	131 015	60 000
	Total III	**131 015**	**60 000**
Provisions	Provisions pour risques	13 954	53 954
	Provisions pour charges	234 395	206 745
	Total IV	**248 350**	**260 699**
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	733 650	120 369
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 272 482	890 039
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	964 913	
	Produits constatés d'avance	413 029	427 484
	Total V	**3 384 074**	**1 437 892**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**9 961 034**	**6 285 075**

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	42 052	
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	8 908 998	5 539 193
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	588 845	131 613
	Utilisations des fonds dédiés	60 000	732 773
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	23 794	5 197
	Total des produits d'exploitation	**9 623 689**	**6 408 776**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	2 614 649	1 311 322
	Aides financières		(324)
	Impôts, taxes et versements assimilés	478 264	324 618
	Salaires	3 797 453	2 978 816
	Cotisations sociales	1 744 782	1 089 917
	Dotation aux amortissements et dépréciations	133 041	78 747
	Dotation aux provisions	528 688	40 000
	Reports en fonds dédiés	131 015	60 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	6 173	46 407
	Total des charges d'exploitation	**9 434 065**	**5 929 503**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**189 624**	**479 272**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**189 624**	**479 272**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	21 601	7 897
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**21 601**	**7 897**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**21 601**	**7 897**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**211 224**	**487 169**
	Produits exceptionnels		**34 864**
	Charges exceptionnelles		**555**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**34 309**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	3 852	1 224
	TOTAL DES PRODUITS	**9 645 290**	**6 451 537**
	TOTAL DES CHARGES	**9 437 917**	**5 931 282**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**207 372**	**520 254**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		44 413
Bénévolat	12 107	18 217
TOTAL	**12 107**	**62 630**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		44 413
Personnel bénévole	12 107	18 217
TOTAL	**12 107**	**62 630**

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 961 034** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **9 645 290** euros et un total **charges** de **9 437 917** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **207 372** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général ainsi que du réglement comptable ANC 2018-06 relatif au organisme à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83, du règlement ANC 2018-06 et du règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation

- Indépendance des exercices

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre nonobstant les effets de la première application du règlement ANC n°2022-06.

- Pérennité des financements des activités de l'absorbée.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC n°2022-06 constitue un changement de règlementation et donc un changement de méthode comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre.

L'association a pour objet la mise en oeuvre, sur son territoire de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'exclusion, d'une action d'innovation sociale et d'inclusion. Elle s'inscrit dans un projet global définit avec ses parties prenantes, en associant les acteurs locaux pour favoriser la mise en oeuvre de l'accès aux droits, à l'emploi, à la formation, à la création d'entreprise. Objectif Emploi place son action dans le respect des personnes et de leurs différences.

Pour réaliser son objet, l'association porte des dispositifs d'insertion et d'innovation sociale et rend des missions de service public, notamment :

- elle place son action au coeur des grands enjeux territoriaux
- elle propose une dynamique de guichet unique au service de l'inclusion
- elle porte l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans à travers la Mission Locale
- elle accompagne les adultes dans le cadre de l'Agence Locale d'Insertion (ALI)

En outre, l'association pourra développer les moyens appropriés et notamment :

- participer à toutes instances, groupes de travail, commissions… en lien avec son objet ; y nommer les représentants de son choix ;
- mettre en place des actions de communication et de sensibilisation liées à l'objet de l'association et notamment administrer tout site internet ;
- élaborer et publier tout document et notamment tout support de communication (lettre, ouvrage, etc.) ;
- produire des événements ; participer à des congrès, conférences ou toute autre manifestation ;
- élaborer des partenariats de toute nature avec tout organisme dont la collaboration pourrait lui être utile ;
- recruter tout personnel pour la réalisation de son objet ;
- offrir de manière permanente ou occasionnelle des produits à la vente ou des prestations de services entrant dans le cadre de son objet, ou susceptible de contribuer à sa réalisation ;
- mettre en place des actions de formation, de remobilisation et/ou de sensibilisation.

Faits caractéristiques

En date du 31 octobre 2024, a été adopté l'opération de fusion entre **l'association Objectif Emploi** (L'association absorbante) d'une part et **l'association Plaine Impact Inclusion P2I** (L'association absorbée) d'autre part.

Cette fusion a été matérialisée par la reprise totale des actifs et passifs selon les valeurs comptables de l'association absorbée (P2I), dans la comptabilité d'Objectif Emploi. La différence a constitué les fonds propres de l'association Plaine Impact Inclusion et a été enregistrée dans le compte 102410 - Fonds propres P2I, sans droit de reprise pour une valeur total de 1 455 746 €.

Selon le traité de fusion, la fusion a pris effet au 1er janvier 2025.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Changement de nom de l'association

Selon l'assemblée générale du 6 mars 2025, le nom **Objectif Emploi** est remplacé par **CODE.**

En ce qui concerne les comptes annuels 2025, les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Depuis l'exercice 2017, une provision pour dépréciation des travaux d'agencement effectués en 2017 a été constituée chaque exercice, afin que la valeur nette comptable de ces travaux soit globalement nulle au 31/12/2021, date à à laquelle l'association devait être dans l'obligation de déménager, du fait du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine. Le montant de cette provision au 31/12/2021 était de 67.958 €.

Le projet de rénovation n'a pas vu le jour, mais le projet de déménagement est toujours d'actualité. Aussi, la reprise de provision pour dépréciation des immobilisations a été limitée à 8 841 €, afin que le cumul des amortissements et de la provisions sur les travaux d'agencement correspndant à la valeur brute des ces travaux.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Subventions

Le montant des subventions comptabilisées au 31/12/2025 s'élève à 8 908 998 €.

Il s'agit de subventions reçues ou à recevoir des financeurs suivants :

PLAINE COMMUNE / AGENCE REGION SANTE / FIPD JSMJ / CONSEIL DEPARTEMENTAL / CONSEIL REGIONAL / PREFECTURE ACSE CONTRATS DE VILLE / PLIE-PLAINE COMMUNE / FRANCE TRAVAIL / DRIEETS (Le montant du financement DRIEETS est de 3 329 478 €) / AGENCE LOCALE INSERTION / VIVRE ENSEMBLE / FSE / BPI FRANCE / GIP MAISON EMPLOI...

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Engagements de retraites

Le montant brut des indemnités de départ à la retraite s'élève au 31/12/2025 à 234 395 € y compris les charges sociales et fiscales (53%). Ce montant est provisionné dans les comptes annuels de l'association et figure également en annexe dans les engagements financiers. Le montant de l'engagement des indemnités de départ à la retraite est calculé selon la méthode prospective. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes : Taux d'actualisation : 3.56 % par an, Taux de revalorisation des salaires : 3 % par an, Age conventionnel de départ : 64 ans, le calcul des droits acquis est établi selon la convention collective et les calculs sont basés sur le mode des départs volontaires.

Fonds dédiés

Le montant des fonds dédiés restant à engager, au 31/12/2024, a été utilisé en totalité à hauteur de 60 000 € , sur l'exercice 2025.

Le montant des fonds dédiés, au 31/12/2025, se décompose comme suit :

1- Il s'agit de subventions versées par la DRIEETS dans le cadre du dispositif "AMIO2R ", pour un montant de 99 015 €.

2- Il s'agit de sbvention versées par le Contrat de Ville dans le cadre du dispositif "Culture Egalité H/F" entre autre pour un montant de 32 000 €.

Au 31/12/2025, le montant des fonds dédiés restant à engager s'élève à 131 015 € .

Chèques Mobilités

Les chèques mobilités attribués par le Conseil Régional ont été utilisés et justifiés, pour un montant de 27 596 €. Ces opérations ont été comptabilisées à la clôture de l'exercice.

Bénévolat

La valorisation du bénévolat est effectuée conformément à la note 2007-86 du 3/10/07, qui propose le barème suivant :

Fonction dirigeant	5 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
Cadres responsables d'activités	3 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
Employés, ouvriers	1,20 fois le SMIC augmenté des charges patronales

Les heures de bénévolat s'élèvent à 90 heures et ont été valorisées au 31/12/2025, pour un montant de 8 447 € charges comprises, sur la base de la fonction dirigeant.

Les heures de bénévolat s'élèvent à 65 heures et ont été valorisées au 31/12/2025, pour un montant de 3 660 € charges comprises, sur la base de la fonction de cadres responsables d'activités.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Informations complémentaires sur les mouvements des postes du bilan et du compte de résultat

*Actif Immobilisé

L'ensemble des immobilisations incorporelles, corporelles et financières ainsi que les amortissements de l'association Plaine Impact Inclusion (P2I) au 31/12/2024 ont été repris dans les comptes d'Objectif Emploi en date du 01/01/2025.

Le poste d'immobilisation est mouvementé sur l'exercice de 274 626 €.

Le poste d'amortissement est mouvementé sur l'exercice de 164 952 €.

* Actif circulant et Dettes

L'ensemble des dettes et des créances ainsi que les disponibilités de P2I au 31/12/2024 ont été repris dans les comptes d'Objectif Emploi au 01/01/2025. L'association Objectif Emploi se substitue aux obligations de P2I pour assurer le paiement des dettes fournisseurs, de toutes taxes et cotisations sociales restant éventuellement dûes par cette dernière.

* Subvention d'investissement de Plaine Impact Inclusion (P2I).

Le poste de subvention d'investissement et quote-part de subvention inscrite au compte de résultat ont été repris au 01/01/2025 pour une valeur respective de 131 569 € et 45 988 €.

* Provisions P2I

Les provisions pour risques ont été reprises dans les comptes d'Objectif Emploi au 01/01/2025 pour 528 688 €.

La provision concernant les indemnités de départ à la retraite des salariés a été reprise au 01/01/2025 pour un montant de 37 917 €.

* Compte de résultat

Il a été constaté dans un compte de produits divers et dans un compte de charges diverses, l'ensemble des écarts et corrections comptables qui ont pu être opérés pour solder certains comptes (dettes ou créances) de P2I. Le solde de ces comptes s'élève respectivement à 13 702 € (en produits divers) et à 3 024 € (en charges diverses). Les comptes n'ayant pas été soldés au 31/12/2025 sont en attente d'apurement sur l'exercice 2026 ou en attente d'informations complémentaires. C'est le cas notamment pour le poste " SUBV A RECEVOIR ALI " d'un montant de 867 262 € en attente pour solder les exercices 2023 2024 2025. Cependant, une provision de 528 688 € pour constater le risque de non réception de ces subventions avait été enregistrée au 31/12/2024.

Par ailleurs, il est à noter que l'intégralité du personnel de l'association Plaine Impact Inclusion a été reprise par Objectif Emploi à la date de fusion.

De même, en faisant suite aux opérations de fusion (Association MIIJ) intervenues sur l'exercice 2023, les comptes n'ayant pas pu être soldés au 31/12/2024, car en attente d'apurement sur l'exercice 2025 ou en attente d'informations complémentaires, ont été constatés dans un compte de produits divers et/ou dans un compte de charges diverses au 31/12/2025.

Le solde de ces comptes s'élève respectivement à 8 741 € (en produits divers) et à 2 185 € (en charges diverses).

Autres rubriques

Néant ou non significatif

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	7 050		15 720			22 770
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**7 050**		**15 720**			**22 770**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	494 195		160 211		7 500	646 907
	Matériel de transport			24 500			24 500
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	289 120		156 042			445 162
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**783 315**		**340 753**		**7 500**	**1 116 568**
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1 906		115 473		15	117 364
	Prêts et autres immobilisations financières	27 133		8 946		200	35 879
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**29 039**		**124 419**		**215**	**153 243**
	TOTAL	**819 404**		**480 892**		**7 715**	**1 292 581**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			5 567	16 420		21 987
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**5 567**	**16 420**		**21 987**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			307 311	89 509		396 820
	Matériel de transport				2 926		2 926
	Matériel de bureau, mobilier			226 087	89 307		315 394
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**533 398**	**181 742**		**715 140**
	TOTAL			**538 965**	**198 163**		**737 127**

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	206 745	37 917	10 267	234 395
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	53 954	528 688	568 688	13 954
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**260 699**	**566 606**	**578 955**	**248 350**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles	8 841		8 841	
	Sur immobilisations : legs ou donations				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	61 957	528 688	1 049	589 597
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**70 798**	**528 688**	**9 890**	**589 597**
	TOTAL GENERAL	**331 498**	**1 095 294**	**588 845**	**837 947**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		528 688	588 845	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	35 879		35 879
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	42 414	42 414	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 500	2 500	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 201	67 201	
	Impôts sur les bénéfices	2 516	2 516	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	5 142 205	5 142 205	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	102 802	48 393	54 408
	Charges constatées d'avance	52 158	52 158	
	TOTAL DES CREANCES	**5 447 674**	**5 357 387**	**90 287**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	733 650	733 650		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	561 130	561 130		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	600 912	600 912		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	110 440	110 440		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	964 913	552 413	412 500	
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	413 029	413 029		
	TOTAL DES DETTES	**3 384 074**	**2 971 574**	**412 500**	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**5 212 743**
Autres créances clients		**21 968**
FACTURE A ETABLIR	*21 968*	
Autres créances		**5 190 775**
IJSS / HUMANIS A RECEVOIR	*25 421*	
IJSS /HUMANIS A RECEVOIR P2I	*9 932*	
SUBV. A REC / FSE P2I	*2 105 130*	
SUBV. A REC / DEPARTEMENT ALI/P2I	*582 160*	
SUBV. A REC / DEPARTEMENT P2I	*14 106*	
SUBV. A REC / PLAINE COMMUNE	*1 193 317*	
SUBV. A REC / LE PLIE	*144 475*	
SUBV. A REC / AIDE ASP	*1 250*	
SUBV. A REC / DRIEETS	*759 000*	
SUBV. A REC / CONSEIL REGIONAL	*162 600*	
SUBV. A REC / CONSEIL DEPTL.	*37 500*	
SUBV. A REC / BPI FRANCE	*12 542*	
SUBV. A REC / FIPD	*6 250*	
SUBV. A REC / VIVRE ENSEMBLE	*18 000*	
SUBV. A REC / ALI	*105 874*	
INTERETS COURUS A REC.	*2 028*	
SUBV. A REC / UNIFORMATION	*11 190*	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**1 168 502**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**330 762**
FOURN. FACT. NON PARVENUES	*330 762*	
Dettes fiscales et sociales		**837 739**
DETTE / CONGES A PAYER	*518 380*	
SALAIRES A PAYER	*39 000*	
CHGES SOC. / CONGES A PAYER	*265 559*	
ETAT - CHARGES A PAYER	*14 800*	

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	52 158	4 693	47 465	*N/S*
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	**52 158**	**4 693**	**47 465**	*N/S*

Charges constatées d'avance (détail)
au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance	Période début	Période fin	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
CCA - LINSCRIPTION.COM SOMAWEB 6/7/25-6/	01/01/2026	06/07/2026	368		
CCA - ATS CULLIGAN 01/26	01/01/2026	31/01/2026	49		
CCA - ATS CULLIGAN 01/26	01/01/2026	31/01/2026	49		
CCA - ATS CULLIGAN 01/2026	01/01/2026	31/01/2026	187		
CCA - GRENKE LOCATION 01/26	01/01/2026	31/01/2026	1 079		
CCA - XEROX FINANCIAL SERVICES 01/26	01/01/2026	31/01/2026	1 189		
CCA - SHURGARD FRANCE 31/12/2025	01/01/2026	17/01/2026	310		
CCA - MANASOFT AU 31/12/2025	01/01/2026	31/05/2026	4 281		
CCA - NESSBIZ CONSULTING LICENCE 31/12/2	01/01/2026	13/11/2026	17 196		
CCA - NESSBIZ CONSULTING MAINTENANCE JAN	01/01/2026	31/01/2026	3 033		
CCA - LOYER STAINS ALI PS 01/26	01/01/2026	31/01/2026	349		
CCA - LOYER STAINS ALI PS 01/2026	01/01/2026	31/01/2026	5 628		
CCA - AMET 2026	01/01/2026	31/12/2026	16 114		
CCA - ELIS 01/26	01/01/2026	31/01/2026	150		
CCA - GROUPE REVUE FIDUCIAIRE 31/12/25	01/01/2026	31/08/2026	243		
CCA - GROUPE REVUE FIDUCIAIRE 31/12/25	01/01/2026	30/09/2026	326		
CCA - EDITIONS TISSOT 31/07/2025	01/01/2026	09/07/2026	440		
CCA - TARGET SKILLS planning pme 6 mois	01/01/2026	14/12/2026	1 051		
CCA - HUARD 1T2026	01/01/2026	31/03/2026	116		
Totalisation			**52 158**		

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2025**
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			**544 044**
SUBVENTION EXPLOITATION	01/01/2026 31/12/2026	413 029	
FONDS DEDIES	01/01/2026 31/12/2026	131 015	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**544 044**

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE		234 495	
		234 495	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**234 495**	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en **euros**

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour-sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
CT DE VILLE/Culture égalité H/F		12 000				12 000	
CT DE VILLE		20 000				20 000	
DRIEETS / AMIO2R		99 015				99 015	
DRIEETS / AMIO2R	60 000		60 000				
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	**60 000**	**131 015**	**60 000**			**131 015**	

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	496 624		1 455 746		1 952 369
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	3 326 471	520 254			3 846 725
Excédent ou déficit de l'exercice	520 254	(520 254)	207 372		207 372
Situation nette	**4 343 349**		**1 663 118**		**6 006 467**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	183 134		146 329	138 334	191 128
Provisions réglementées					
TOTAL	**4 526 483**		**1 809 447**	**138 334**	**6 197 595**

Concours publics et subventions

31/12/2025 Etat exprimé en **euros**	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation						8 831 412
Subventions d'investissement						131 569
TOTAL						**8 962 981**

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL ET LOCAL		44 413
		44 413
Bénévolat		
BENEVOLAT FONCTION DU DIRIGEANT	8 447	14 793
BENEVOLAT FONCTION DES CADRES RESPONSABLES D'ACTIVITE	3 660	3 424
	12 107	18 217
Total	**12 107**	**62 630**

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL ET LOCAL		44 413
		44 413
Personnel bénévole		
BENEVOLAT FONCTION DU DIRIGEANT	8 447	14 793
BENEVOLAT FONCTION DES CADRES RESPONSABLES D'ACTIVITE	3 660	3 424
	12 107	18 217
Total	**12 107**	**62 630**